



En 2016, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,2 %

Dans les Hauts-de-France, le salaire net moyen dans le secteur privé est comparable à celui de la France de province et s'établit à 2 046 euros par mois. Il est sensiblement plus élevé dans l'Oise et dans une moindre mesure dans le Nord. Il augmente de 0,2 % entre 2015 et 2016. La hausse est plus marquée pour les femmes, notamment cadres et ouvrières. Les salaires augmentent plus fortement dans la Somme.

Yohan Baillieul, Guillaume Braun (Insee)

Un salaire net moyen comparable à celui des régions de province

En 2016, pour les salariés du secteur privé résidant dans les Hauts-de-France, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP, définitions) est de 2 046 euros par mois, soit un niveau comparable à la moyenne nationale hors Île-de-France (2 060 euros). À l'exception de la Corse, le niveau de salaire dans les différentes régions de province est assez homogène (figure 1), allant de 1 980 euros en Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté à 2 180 euros en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est toutefois inférieur de près de 9 % au salaire net moyen en France métropolitaine (2 240 euros par mois). Cette différence s'explique par le poids de l'Île-de-France, région qui concentre plus de 30 % des EQTP et où les emplois fortement rémunérés sont plus présents. Un tiers des salariés du privé qui résident en Île-de-France sont en effet cadres, deux fois plus qu'en province.

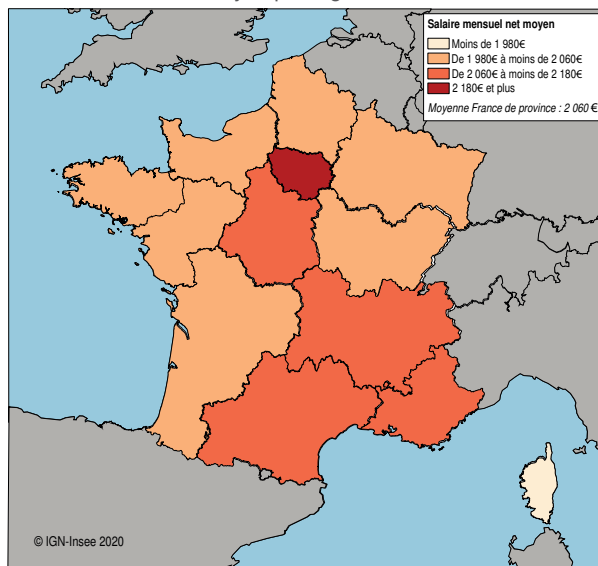
Dans la région, entre 2015 à 2016, le salaire net moyen augmente de 0,2 % en euros constants (définitions), contre 0,5 % au niveau national. Cette hausse est plus marquée dans les secteurs de la construction (+ 1,2 %) et de l'industrie (+ 0,7 %). Les salaires stagnent dans le tertiaire.

L'écart des salaires entre les hommes et les femmes se réduit

Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 400 euros à celui des hommes : 1 793 euros contre 2 204 euros. Entre 2015 et 2016, il augmente cependant plus rapidement : + 0,6 % contre + 0,1 % chez les hommes. L'écart se réduit donc, notamment dans le tertiaire où le salaire des hommes diminue de 0,4 % alors que celui des femmes augmente de 0,5 %. Il progresse d'autant plus qu'elles sont plus souvent cadres et ouvrières. Entre 2015 et 2016, le nombre d'heures travaillées augmente de 3,4 % pour

1 Peu d'écart de salaires entre régions de province

Salaire mensuel net moyen par région



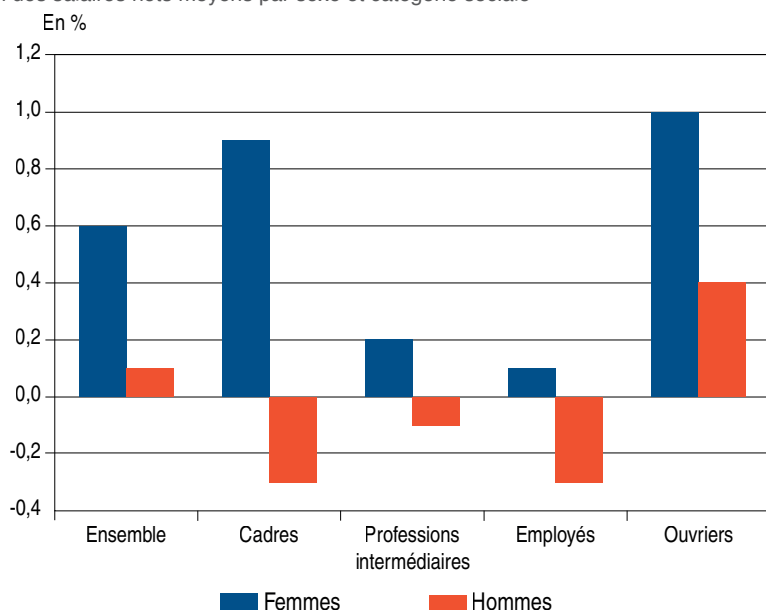
Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2016.

les femmes cadres et de 2,2 % pour les ouvrières. Outre que les cadres sont les mieux rémunérées, c'est aussi dans ces catégories socioprofessionnelles que le salaire des femmes augmente le plus fortement (+ 0,9 % pour les cadres, + 1,0 % pour les ouvrières). Dans les autres catégories socioprofessionnelles, leur salaire net moyen stagne (figure 2).

2 Le salaire des femmes augmente plus que celui des hommes

Évolution des salaires nets moyens par sexe et catégorie sociale



Champ : salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés, résidant dans la région Hauts-de-France. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2016.

3 Des salaires qui augmentent plus fortement dans la Somme

Volume et évolution des salaires nets moyens et des équivalents temps plein par département

Département	Salaire mensuel net moyen 2016 (en euros)	Équivalent temps plein 2016 (en nombre)	Évolution du salaire net à euros constants 2015-2016 (en %)	Évolution équivalent temps plein 2015-2016 (en %)
Oise	2 225	221 310	0,4	1,0
Nord	2 089	580 700	0,1	0,8
Somme	1 970	122 000	0,5	0,8
Aisne	1 937	112 880	0,3	0,8
Pas-de-Calais	1 915	328 830	0,2	1,5

Champ : salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés, résidant dans la région Hauts-de-France. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2016.

Une stagnation des salaires dans le Nord et le Pas-de-Calais

Les salaires stagnent dans le Nord et le Pas-de-Calais. C'est dans la Somme que la hausse des salaires est la plus importante (+ 0,5 %) (figure 3).

Le niveau des salaires est plus élevé dans l'Oise, et dans une moindre mesure dans le Nord (respectivement 2 225 euros et 2 089 euros nets par mois). Dans ces deux départements sous influence métropolitaine (Île-de-France et MEL), les parts des cadres en EQTP sont les plus élevées de la région : respectivement 18 % et 16,5 % contre 15 %.

Méthodologie et Sources

Les évolutions en euros constants sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. En 2016, la hausse des prix est de 0,2 %.

Le calcul des salaires se base sur la **déclaration annuelle de données sociales** (DADS). Il s'agit d'une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés. Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc.

ent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000/6 mois par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte en fonction de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en partant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale. Calculé dans les DADS à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne salariale, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Antoine Rault

ISSN 2494-3606
© Insee 2020

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- « [Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2016](#) », [Déclaration annuelle de données sociales \(DADS\) – Insee Résultats](#)
- « [Salaires dans le secteur privé – En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants](#) », *Insee Première* n° 1750, avril 2019
- « [Salaire horaire dans le secteur privé : les Hauts-de-France dans la moyenne de province](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 70, février 2018

